INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

Vous n'avez jamais été inscrit à l'UVSQ :

» Inscription administrative des primo-entrants

Vous êtes déjà étudiant UVSQ :

» Réinscription administrative

LES CAS PARTICULIERS

Régime spécifique d'études (RSE)

Afin d’assurer une réussite optimale à tous les étudiants et de tenir compte de la diversité des parcours de chacun, l’université propose aux étudiants des aménagements dans l’ organisation et le déroulement des études et examens. Les étudiants concernés sont les suivants :

- **Étudiants engagés** : l’université reconnait l’importance dans la construction des parcours personnels, académiques et professionnels de l’implication des étudiants au cours de leurs études. Cela concerne les étudiants élus (vice-président étudiant de l’ Université et du CROUS, élus dans les conseils centraux et des composantes), les étudiants engagés dans la vie associative (président d’association agréée UVSQ ou membre actif d’association agréée), les auto-entrepreneurs, les étudiants engagés dans plusieurs diplômes et les services civiques ;
- **Étudiants empêchés** (sportifs et artistes de haut niveau, étudiant occupant un emploi justifiant la quotité d’un autre régime que la sécurité sociale étudiante, étudiants en situation de handicap ou atteint d'une maladie invalidante ou de longue durée, parents ou soutien de famille, étudiante enceinte).

Ces étudiants peuvent demander à bénéficier d’un régime spécifique d’études (RSE) en accord avec l’équipe pédagogique et la scolarité :

- priorité de choix de groupe dans les TP et les TD,
- selon les cas et sur demande : pour les UE comportant un examen terminal, la note de celui-ci vaut pour le contrôle continu. Pour les UE sans examen terminal, une épreuve spécifique est organisée ;
- sautres aménagements suivant les diplômes et les composantes (accès à l’ enseignement à distance, tutorat, prêt de matériel ….).

À **noter que le statut de RSE n’est applicable qu’aux étudiants en formation initiale et ne peut être accordé aux étudiants en formation continue ou en apprentissage.**

Étudiants cumulatifs (pour les étudiants de classe préparatoire)

Pour l'UFR de Sciences, l'UFR de Sciences Sociales et l'Institut des études culturelles et internationales (IECI)

Date limite de demande d'inscription : **avant le 15 novembre**
Date limite de retour des dossiers d'inscription : **avant le 15 janvier**
La date limite de transformation de l'inscription cumulative en inscription classique vous

sera fournie par votre service de scolarité UVSQ.

Attention : passée cette date, aucune inscription ne sera acceptée.

» Première inscription

Le dossier est dématérialisé, il est à saisir sur la plateforme e-candidat

» Réinscription

Pour l'UFR de Sciences Sociales et l'Institut des études culturelles et internationales (IECI), le dossier est dématérialisé, il est à saisir sur la plateforme e-candidat
Le dossier devra être accompagné du certificat de scolarité établi par le lycée où est suivie la classe préparatoire.

NB : Sur la page d'accueil de la plateforme e-candidat il conviendra de choisir la rubrique « Je suis étudiant à l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines » si le candidat était inscrit antérieurement à l'UVSQ.

Pour l'UFR des Sciences, les étudiants effectuent une réinscription en ligne, ils ne doivent pas refaire une E-candidature.
Le dossier devra être accompagné du certificat de scolarité établi par le lycée où est suivie la classe préparatoire.

Vos contacts

UFR des Sciences
Tél : 01 39 25 42 23
inscription.sciences@uvsq.fr
https://www.sciences.uvsq.fr/inscriptions-cumulatives-cpge

UFR des Sciences sociales et IECI
Nicolas Courcoux
tél : 01 39 25 57 45
nicolas.courcoux@uvsq.fr ou inscription.dmgva@uvsq.fr

Les Auditeurs Libres :

Le statut d'auditeur libre permet à toute personne intéressée de s'inscrire à l'Université pour y suivre des cours. Aucun titre ou diplôme n'est exigé.

Les auditeurs libres assistent aux cours magistraux dans la limite des places disponibles, les étudiants étant prioritaires. En revanche, ils ne peuvent pas assister aux TP (travaux pratiques) et aux TD (travaux dirigés) et ne passent pas les examens correspondant aux cours.

Ils ne peuvent recevoir aucune attestation de niveau ou d'assiduité.
Ce statut ne permet pas non plus de bénéficier des avantages accordés aux étudiants (bourses, logement en cité universitaire, carte d'étudiant, etc.).

Droits d'inscription :
50 euros + 35 euros de frais de bibliothèque

Contacts :

ISM IECI OVSQ	Mélanie De Castro Tél : 01 39 25 54 26 Mail : melanie.de-castro@uvsq.fr
Ufr des Sciences Sociales	Romaric Dongmo Jiogue Tél : 01 39 25 53 39 Mail : romaric. dongmojiogue@uvsq.fr
Ufr de Droit et Science politique	Emmanuelle Joly Tél : 01 39 25 53 87 Mail : emmanuelle.joly@uvsq.fr
Ufr des Sciences	inscription.sciences@uvsq.fr
Ufr des Sciences de la Santé	Sadika Rebas Tél : 01 70 42 94 89

IUT de Vélizy	Sabrina Brissonneau Tél 01 39 25 48 43 Mail : scolarite.vel@iut-velizy.uvsq.fr
IUT de Vélizy antenne Rambouillet	Sabrina Brissonneau Mail : scolarite.ramb@iut-velizy.uvsq.fr
IUT de Mantes	Laure Damas Tél : 01 39 25 33 48 Mail : laure.damas@uvsq.fr
Isty	Sylvie Figuière Tél : 01 39 25 33 09 Mail : sylvie.figuiere@uvsq.fr